

Communiqué n° 30 du 2 octobre 2019

## VITICULTURE

### DROSOPHILA SUZUKII

La présence de pontes sur les échantillons du contrôle hebdomadaire du 26 septembre 2019 est stable et n'a pas beaucoup évolué depuis la semaine précédente. **Des pontes ont été observées sur moins du tiers des échantillons (15/50)**. Ce contrôle a porté sur 50 prélèvements issus de tout le vignoble valaisan. Une attention particulière a été portée sur les cépages plus tardifs. Sans surprise, la présence de pontes a été découverte sur syrah et humagne rouge situées dans des environnements favorables, sans pour autant que le seuil de tolérance ne soit dépassé. Nous vous conseillons donc de rester vigilant en surveillant attentivement l'état sanitaire de vos cépages à maturité tardive.

Nous tenons à rappeler quelques points à respecter impérativement afin de protéger au mieux les cépages tardifs :

- **Veillez à maintenir le vignoble dans son ensemble le plus propre possible** en limitant au maximum la présence de fruits abimés et de foyers de pourriture acide dans vos parcelles. Evitez de laisser au sol durant les vendanges ces grappes abimées (à éliminer par broyage ou évacuer de la parcelle).
- **Ne restituez pas le marc dans le vignoble avant la fin des vendanges des spécialités tardives** car il est très attractif pour *Drosophila suzukii*.

### Résultat des contrôles

Le contrôle de 50 parcelles du 26 septembre 2019 donne les résultats suivants :

- 8 échantillons ont atteint le seuil de tolérance (au moins 4% de baies avec ponte) : 4 Gamay à Zeneggen, Fully, Martigny et Vouvry ; 1 Dunkelfelder à Grône ; 1 Gamaret à Saxon ; 1 Eyholzer roter à Eyholz et 1 Syrah à Fully.
- 7 échantillons avec une seule ponte : 1 Garanoir à Riddes ; 2 Pinot noir à Saxon et Charrat ; 2 Syrah à Sierre et Martigny ; 2 Humagne rouge à Varen et Leytron
- 35 échantillons ne présentaient aucune ponte (70%).

Les résultats du prochain contrôle élargi échantillonné avec l'aide de Vitival seront publiés en priorité sur l'application mobile AgriVS dès vendredi soir, puis paraîtront comme à l'accoutumée dans le prochain communiqué phytosanitaire.

### MATURATION DES PRINCIPAUX CEPAGES

- Evolution hebdomadaire de la teneur en sucre naturel en °Oechsle (°Oe), du taux d'acidité totale (g/l) et du poids moyen du grain de raisin (g).
- Moyennes des résultats d'analyses d'échantillons de 2019 selon une distribution régionale représentative et pour des rendements au mètre carré correspondant à ceux de la première catégorie de l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004.



**Dernier prélèvement des cépages Arvine, Cornalin, Humagne rouge et Syrah**

**2019**

	ARVINE			CORNALIN			HUMAGNE ROUGE			SYRAH		
Date	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g
17/09	86.9	10.6	1.13	89.6	10.3	1.65	81.7	7.8	1.79	86.1	9.5	1.60
24/09	94.2	9.5	1.17	94.9	9.3	1.66	86.0	6.5	1.82	90.4	8.7	1.66
1/10	99.5	8.9	1.15	100.2	8.4	1.59	90.1	6.0	1.80	94.5	7.6	1.55

Vous trouvez les résultats détaillés ainsi que l'évolution pluriannuelle sur le site internet [www.vs.ch/agriculture](http://www.vs.ch/agriculture) ou sur l'application mobile AgriVS téléchargeable aussi bien sur smartphones que sur tablettes.

Il s'agit du dernier contrôle de maturité 2019. L'Office cantonal de la viticulture remercie tous les fournisseurs d'échantillons de raisin pour leur collaboration.

SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE